

12 JUL 2021\*025837

**Objet** : Régularisation

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC,**

Vu la loi n°61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée ;

Vu le décret n°77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'Enseignement, modifié;

Vu le décret n°2015-583 du 11 mai 2015 fixant les modalités d'application des articles Premier et 2 de la loi n°2015-08 du 13 avril 2015 complétant l'article 22 de la loi N°61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires ;

Vu le dossier de l'intéressée,

**ARRETE :**

**Article premier** – Les dispositions de l'arrêté n°9306/MFPETOP/DFP/B13 du 10 septembre 2009 portant nomination et titularisation d'agents, sont rectifiées comme suit, en ce qui concerne le prénom de Madame Michelle Geneviève Fama DIATTA, institutrice adjointe de 2<sup>ème</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon, née le 18 mai 1979 à Ziguinchor.

AU LIEU DE :

Madame Michelle Geneviève Fama DIATTA

LIRE :

Madame Michelle Geneviève **Fanna** DIATTA

Le reste sans changement.

**Article 2.-** Est validée, comme suit, la majoration d'ancienneté acquise par Madame Michelle Geneviève Fanna DIATTA, institutrice adjointe, hiérarchie C2, matricule de solde 635.881/G, conformément aux dispositions du décret n° 2015-583 du 11 mai 2015 :

Ancienneté à valider		Ancienneté totale	Ancienneté validée aux 2/3
Période de vacation / volontariat	Période contractuelle		
Du 11.10.2004 au 30.09.2006	Du 01.10.2006 au 01.10.2008	3a11m21j	2a7m24j

**Article 3.-** La situation administrative de Madame Michelle Geneviève Fanna DIATTA, institutrice adjointe, hiérarchie C2, matricule de solde 635.881/G, bénéficiaire d'une majoration d'ancienneté utilisable pour l'avancement de grade et d'échelon, est régularisée ainsi qu'il suit conformément aux dispositions du décret n° 2015-583 du 11 mai 2015 :

Ancienne situation			Nouvelle situation		
Grade	Date d'effet	Ancienneté conservée	Grade	Date d'effet	Ancienneté conservée
IA 2CL 1ECH	01.10.2008	2a7m24j	IA 2CL 1ECH	01/10/2008	2a7m24j
			IA 2CL 2ECH	01/10/2008	7m24j
			IA 2CL 3ECH	07/02/2010	Anc. ép
			IA 2CL 4ECH	07/02/2012	

**Article 4.-** Toutes dispositions antérieures et contraires à celles du présent arrêté sont et demeurent rapportées.

**Article 5.-** Madame Michelle Geneviève Fanna DIATTA, institutrice adjointe de 2<sup>ème</sup> classe 4<sup>ème</sup> échelon, matricule de solde 635.881/G, hiérarchie C2, titulaire du certificat d'aptitude pédagogique (CAP), session de 2013, est nommée et reclassée, ainsi qu'il suit dans le corps des instituteurs, hiérarchie B3, conformément aux dispositions du décret n°77-987 du 14 novembre 1977, modifié :

Date de nomination et titularisation	Ancienneté totale	Ancienneté-conservée 40%	NOUVELLE - SITUATION		
			Grade-Echelon	Effet	Anc. Cons.
01/10/2008	5a9j	2a4j	I 2°CL 1°ECH	10/10/2013	2a4j
			I 2°CL 2°ECH	10/10/2013	4j
			I 2°CL 3°ECH	06/10/2015	Anc.ép
			I 2°CL 4°ECH	06/10/2017	

**Article 6.-** Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.



**MARIAMA SARR**